

Procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène

ABSENTS EXCUSES : PAJEAN Baptiste - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENTS : AZNAG Rachid - BRAEMS Patrice

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} avril est approuvé à l'unanimité.

Mme le maire propose d'ajouter un point de dernière minute à l'ordre du jour, à savoir une proposition de convention à passer avec la S.P.A.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

↳ **19-2025 – Intercommunalité**, fixation des montants des attributions de compensation définitive pour l'année 2025 et provisoire pour 2026 - **Rapporteur** : Eve Buevoz

Vu la délibération de la Communauté de communes Cœur de Savoie n°52-2025 du 27 mars 2025 fixant les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2025 ;

En continuité des années précédentes, et en l'absence de réunion de la CLECT depuis le 9 septembre 2021 révisant depuis cette date les attributions de compensation, celles-ci continuent à être déterminées pour 2025 selon la procédure de révision dite « libre ». Concernant notre commune, le Conseil communautaire a décidé de lui attribuer pour 2025 une attribution de compensation d'un montant de 43 635 €, montant identique aux autres années.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, Vote : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE le montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2025 fixé à 43 635 € par le Conseil communautaire pour la commune de Fréterive, ainsi que le montant provisoire pour 2026 du même montant.

↳ **20-2025 – Cantine scolaire**, tarifs 2025/-2026 - **Rapporteur** : Eve Buevoz

Mme le Maire rappelle que les tarifs, établis sur la base du quotient familial n'ont pas été augmenté l'année précédente. Compte tenu de l'accroissement des prix de l'énergie et des produits utilisés pour la réalisation des repas, le prestataire de la commune "Vacavant" a demandé une révision de prix.

Cette augmentation étant justifiée, Mme le Maire propose aux élus d'augmenter légèrement le prix du repas cantine à compter du 01/09/25 de 0,20€ par tranche de QF, comme suit :

- QF de 0 à 799 5,05 €
- QF de 800 à 1399 5,60€
- QF > 1400 6,20 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VOTE : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention
DECIDE d'approuver les tarifs ainsi proposés et DIT que ces tarifs s'appliquent dès le 1er septembre 2025.

↳ **21-2025 – Garderie périscolaire**- tarifs 2025/-2026 - **Rapporteur** : Eve Buevoz

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs du service de garderie périscolaire, et de conserver les tarifs comme suit :

<i>Tranches tarifaires</i>	<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif par heure</i>	<i>Tarif hors commune</i>
<i>1^{ère} tranche</i>	<i>0 /799€</i>	<i>1.70 €</i>	<i>2.25 €</i>
<i>2^{ème} tranche</i>	<i>800€/1399</i>	<i>2.10 €</i>	<i>2.70 €</i>
<i>3^{ème} tranche</i>	<i>>1400€</i>	<i>2.40€</i>	<i>3.05 €</i>

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
VOTE : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE la grille tarifaire proposée et précise que ces tarifs s'appliquent dès le 1er septembre 2025.

↳ **22-2025 – Personnel communal, suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe au 1^{er}/09/2025**

Rapporteur : Eve Buevoz

Mme le Maire fait part au Conseil de l'avancement de grade d'un agent au grade d'adjoint territorial d'animation sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe au 1^{er} septembre 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, Vote : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DECIDE la suppression de l'emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet et la création d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps non complet au 1^{er} septembre 2025;

DIT que les crédits sont prévus au budget 2025;

MODIFIE ainsi le tableau des emplois.

↳ **23-2025 – Fourrière – SPA de SAVOIE, Convention « pour tous animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation »**

Rapporteur : Eve Buevoz

Mme le Maire fait lecture au Conseil de l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime qui prévoit une obligation de disposer d'une fourrière municipale, pour l'accueil et la garde de chiens et chats errants, ou en état de divagation, ou à défaut d'une fourrière établie sur une commune voisine avec son accord.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose de passer une convention avec la S.P.A de Savoie pour cette prise en charge moyennant une contrepartie financière de 0,85€ par habitant par année civile, soit 552.50€ pour 2025.

Il est précisé que la SPA s'engage sur demande écrite du maire ou de son représentant à prendre en charge l'animal qui sera recueilli et conduit par un agent communal ou toute autre personne mandatée par le Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, Vote : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DECIDE d'approuver les termes de cette convention répondant à une obligation légale;

AUTORISE Mme le Maire à signer la présente convention annexée à la délibération ;

DIT que les crédits sont prévus au budget 2025.

↳ **24-2025 – Budget communal, décision modificative n°1 - Rapporteur : Eve Buevoz**

Après contrôle du budget par la Trésorerie, il s'avère que le report en investissement a été repris au 001 en dépenses pour la somme de 275 469€, alors que le montant à reprendre est un déficit de 29 968.82€ (sans reprise des restes à réaliser). C'est pourquoi, il y a lieu de réduire les dépenses d'investissement du montant de ces restes à réaliser, soit 245500.18€. Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter d'une part des dépenses votées en conseil et d'autre part de réduire deux recettes qui seront perçues en 2026 voire 2027. Il est proposé de ventiler cette somme comme suit

Augmentation : Dépenses

21532/21 – op. 154 Assainissement	+ 25 000 €
2135/21 -Op.150 Hangar	+ 15 450 €
2152/21 -Op. 156 Patrimoine	+ 26 000€
2151/21 -Op. 112 - Voirie	+ 27 000€
2315/23-Op. 157 – Réserve incendie.....	+ 90 904.18€
2135/21	+ 2 000 €
212/21	+ 3 000 €

Diminution : Recettes

1322/op Tiers Lieu	- 38 053 €
1312/op vidéo surveillance.....	- 18 093 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, Vote : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention
Le conseil approuve cette décision modificative.

↳ **Un point sur les travaux :**

- Tiers-Lieu : M. Carle, adjoint aux travaux explique que la transformation du local sous la mairie est une réussite. Les travaux ont pris un peu de retard en raison de l'humidité du lieu retardant la pose du carrelage. Un appareil a été loué pour assécher la dalle. Les travaux de peinture sont terminés.
- Eclairage public : M. Carle explique qu'à ce jour la commune est éclairée à 100% en leds. Le secteur de la salle des fêtes a été réalisé cette année avec l'aide de nos agents techniques. la commune a perçu une aide du SDES.
- Hangar technique : En cours des travaux sur les réseaux électriques et le réseau eau potable. L'installation des panneaux photovoltaïques est prévue à l'automne.
- Mur en pierres aux moulins – chemin des ânes : M. Guy Buevoz, adjoint à l'urbanisme, remercie l'intervention du conseil participatif et des habitants qui a permis d'avancer le chantier et ainsi contribué à une diminution du montant du devis initial. Une entreprise achèvera les travaux prochainement.
- Marais de la Palle : M. Guy Buevoz informe le conseil que les derniers panneaux d'interprétation vont être posés prochainement sur le site.
- Vidéosurveillance : Face aux incivilités récurrentes aux abords des bâtiments publics, un dispositif de vidéosurveillance va être mis en place pour cette fin d'année.
- Rencontre du 3/06/2025 avec RTE : La commune perçoit une redevance annuelle pour la ligne électrique haute tension implantée sur notre territoire. Cette dernière devrait être versée jusqu'en 2028. Cette ligne fortement détériorée sera réhabilitée mais sans enfouissement ni déplacement des pylônes, afin de sécuriser et garantir l'alimentation de la voie ferrée pour les prochains Jeux olympiques de 2030.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance,

Matthieu Collin



Mme le Maire,
Eve Buevoz